



COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES

PV 7 du 22/10/2025

Présents : Mmes Piveteau Cindy, Salzat Vanessa, Mr Lucas Serge (validation électronique)

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

CATEGORIE U13F à 8

Brassage

Demandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 54561179 Poule D Bouscataise Es 1 / St Bruno Union Fcs 1 du 18/10/25 reporté au 05/11/25

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
18/10/25	B	54578693	Cestas Sag	525228	1 ^{er} Forfait	47,50 €
18/10/25	F	54536455	Andernos Sport Fc	505701	1 ^{er} Forfait	47,50 €

*Tarifs et Amendes 2025/2026 du district de la Gironde

Dossiers transmis à la Commission des Litiges et Contentieux

- 54578679 Poule B La Brède Fc 1 / Mérignacais Sa 1 du 13/09/25 : Match non joué
- 54547601 Poule A Gaur. Peujard 1 / Fce Mérignac Arlac 1 du 11/10/25 : Réserve

CATEGORIE U15F à 8

Brassage

Demandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 54583354 Poule B Eymetoise Fco 1 / Fc Labouheyre 1 du 18/10/25 reporté au 11/11/25
- 54583407 Poule B Gaur. Peujard 1 / Libourne Foot 2024 1 du 15/11/25 inversion



COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES

PV 7 du 22/10/2025

CATEGORIE U15F à 11

Brassage LFNA

Demandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 54601928 Poule B St Médard en Jalles 1 / Fce Mérignac Arlac 1 du 18/10/25 reporté au 11/11/25

Brassage Niveau 2

RAS

CATEGORIE U14/U17 F à 8

Brassage

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
12/10/25	C	54532281	Bruges Es	523443	Feuille de match informatisée non transmise	47,50€

*Tarifs et Amendes 2025/2026 du district de la Gironde

Dossiers transmis à la Commission des Litiges et Contentieux

- 54532314 Poule D Bassens Cmo 1 / Libourne Foot 2024 1 : Match non joué

CATEGORIE U18F à 11

Brassage LFNA

RAS

Brassage Niveau 2

RAS

LUCAS Serge

Animateur de la commission